

2025 – DIR001 – V1	Procédure Assurance	Date V1 : 07/03/2025
Rédacteur : Sandrine Vanderdonckt	ASSISTANCE	
Relecteur : Virginie Guyodo		

Qui est concerné ?

Concerne toute personne membre de la communauté de l'ENSAIT, y compris

- Les personnels quel que soit leur statut,
- Les bénévoles et collaborateurs occasionnels,
- Les étudiants,
- Les stagiaires,

Plus généralement tous les apprenants y compris en formation continue, ainsi que leurs proches accompagnants (conjoint et enfants à charge), **participant et se déplaçant dans le cadre des activités déclarées** y compris en véhicule terrestre à moteur.

Seules les personnes déclarées sur l'Ordre de Mission signé peuvent en bénéficier.

Qui est l'assureur ?

CHUBB – Sarre et Moselle

Assistance téléphonique 7J/7 et 24h/24

Quelles sont les garanties ?

- Assistance
- Frais médicaux
- Individuelle accident
- Garanties voyages, bagages et papiers

Comment faire en cas d'urgence ?

Pour que les prestations d'assistance soient mises en œuvre, l'Assuré doit obligatoirement et préalablement à toute intervention engageant les garanties du contrat prendre contact avec Chubb Assistance :

Téléphone : +33 1 55 91 48 09

En précisant :

- Le numéro du Contrat : **FRBBBA70473**
- Le numéro de convention : **BTA24**
- Les coordonnées de l'Entreprise Souscriptrice : **ENSAIT**
- Le nom et prénom ainsi que le descriptif de la fonction de la personne demandant une assistance

Télécharger l'application CHUBB Travel Smart



TravelSmart

Créer son profil :

- Adresse mail professionnelle
- Choisir un mot de passe (10 caractères minimum)
- Numéro de Police : FRBBBA70473
- Prénom et Nom
- Pays
- Numéro de téléphone

Présentation de l'application : https://www.youtube.com/watch?v=3E_VbyEofg

Les services Travel Smart :

- Accès au programme en ligne de formation
- Prévention des risques et Informations avant le départ en Mission professionnelle
- Accès au numéro d'urgence et d'assistance directement depuis l'application
- Programme de cartographie et de suivi permettant la géolocalisation du collaborateur en Mission professionnelle
- Accès à des informations médicales et de sécurité
- Tableau de bord des Missions professionnelles à destination des décideurs de l'Entreprise
- Réception d'alertes relatives à la sécurité

Annexe : Les Garanties « Assurances » et « Services » Business Class

Par dérogation aux Conditions Générales, seules les garanties et plafonds listés ci-dessous sont applicables au présent Contrat :

Nature des garanties de base		Plafonds	Territorialité
A	Accidents corporels		
1	Décès Accidentel - Capital de base <ul style="list-style-type: none"> • Forfait Famille • Capital Décès Accidentel du Conjoint accompagnant • Capital Décès Accidentel d'un Enfant à Charge accompagnant 	NON GARANTI	Monde Entier
2	Invalidité Permanente Totale ou Partielle consécutive à un Accident (Barème Européen - sans Franchise – Capital de base) <ul style="list-style-type: none"> • Forfait Famille • Perte Totale et Irréversible d'Autonomie • Capital Invalidité Permanente consécutive à un Accident du Conjoint accompagnant et d'un Enfant à Charge accompagnant 	NON GARANTI	Monde Entier
3	Majoration en cas d'Attentat, Agression, Acte de Terrorisme ou Mouvement Populaire En cas de Décès ou d'Invalidité Permanente Totale ou Partielle	NON GARANTI	Monde Entier
4	Garantie complémentaire de l'Accident Vasculaire Cérébral, la Rupture d'Anévrisme Cérébral ou l'Infarctus du myocarde <ul style="list-style-type: none"> • En cas de Décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie • En cas d'Invalidité Permanente totale ou partielle supérieure à 33% 	NON GARANTI	Monde Entier
5	Coma de plus de huit jours consécutifs à un Accident	NON GARANTI	Monde Entier
6	Maximum garanti en cas de Décès et d'Invalidité consécutifs à un Accident en cas d'Événement collectif	NON GARANTI	Monde Entier
7	Soutien de la Famille en cas de Décès Accidentel de l'Assuré au cours de sa Mission Professionnelle <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement psychologique • Informations dans les démarches administratives 	NON GARANTI	Monde Entier

8	Aménagement du domicile ou du Véhicule en cas d'Invalidité Permanente supérieure à 25%	NON GARANTI	France Métropolitaine
9	Service d'informations sur les prestations utiles à la gestion du handicap et aide à la réadaptation de la vie quotidienne	NON GARANTI	France Métropolitaine
10	Assistance psychologique	NON GARANTI	Monde Entier
11	Frais de reconversion	NON GARANTI	France Métropolitaine
12	Indemnité en cas de Fracture <ul style="list-style-type: none"> En cas de Fracture du Crâne, d'un Membre Inférieur ou Supérieur 	NON GARANTI	Monde Entier
B Assistance aux Personnes			
13	Assistance informations et aide à l'Entreprise Souscriptrice <ul style="list-style-type: none"> Informations concernant les visas Informations concernant les vaccinations Informations médicales par téléphone Annulation, report de rendez-vous Transmission de documents en cas de vol, perte, destruction involontaire ou oubli Recherche de prestataires locaux Transmission de messages Assistance passeport ou pièces d'identité en cas de vol ou de destruction involontaire 	Informations et Services Informations et Services Informations et Services Organisation du Service Organisation du Service Organisation du Service Organisation du Service Organisation du Service	Hors du Pays de Domicile de l'Assuré
14	Site d'informations et services voyage <ul style="list-style-type: none"> Informations concernant les visas 	Informations et Services	Monde Entier
15	Site d'informations et de sécurité	Informations et Services	Monde Entier
16	Enregistrement des Missions professionnelles	Informations et Services	Monde Entier
17	Assistance aux personnes <ul style="list-style-type: none"> Transport médical d'urgence Envoi d'un médecin sur place Rapatriement vers le Domicile de l'Assuré Retour du Conjoint et des Enfants à Charge accompagnant en cas de rapatriement de l'Assuré Rapatriement du corps en cas de décès dont les Frais de cercueil Accompagnement du défunt jusqu'à trois membres de la Famille 	Frais Réels Frais Réels Frais Réels Frais Réels Frais Réels A concurrence de 3.000€ Billet aller-retour en avion ou train pour les 3 membres de la famille et prise en charge des frais de séjour, à concurrence de 400€ par jour et par personne sur une période maximum de 7 jours	Monde Entier Monde Entier Monde Entier Monde Entier Monde Entier Monde Entier Monde Entier
	<ul style="list-style-type: none"> Rapatriement en cas d'Acte de Terrorisme ou de Sabotage, d'Attentat ou d'Agression Frais de voyage d'un collaborateur de remplacement Retour anticipé de l'Assuré en cas de décès ou d'Hospitalisation d'un membre de la Famille Retour anticipé de l'Assuré en cas de Dommages Matériels Graves à son Domicile Retour anticipé du Dirigeant en cas Dommages Matériels Graves survenant dans les locaux de l'Entreprise Souscriptrice Présence de trois membres de la Famille auprès de l'Assuré hospitalisé 	Frais Réels Frais Réels Frais Réels Frais Réels A concurrence de 400€ par jour et par personne plafonné à un maximum de 15.000€	Monde Entier Monde Entier Monde Entier Monde Entier Monde Entier

	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi de médicaments indispensables et introuvables • Retour anticipé en cas de naissance prématurée d'un Enfant à Charge 	Frais Réels Frais Réels	Monde Entier Monde Entier
	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge des frais de prolongation de séjour de l'Assuré 	A concurrence de 400€ par jour plafonné à un maximum de 10.000€	Monde Entier
	<ul style="list-style-type: none"> • Retour de l'Assuré sur son lieu de Mission • Envoi d'un médecin en cas de Maladie ou d'Accident d'un Enfant à Charge resté au Domicile de l'Assuré • Garde des Enfants à Charge de moins de 16 ans • Récupération du véhicule de l'Assuré • Téléconseil 	Frais Réels Frais Réels A concurrence de 1.500€ pour l'ensemble de la prestation Frais Réels Informations et Services	Monde Entier France Métropolitaine France Métropolitaine France Métropolitaine Monde Entier
18	Frais Médicaux hors du Pays de Domicile de l'Assuré <ul style="list-style-type: none"> • Remboursement des frais réels - sans Franchise • Prise en charge en cas d'Hospitalisation • Maxi 24 Mois consécutifs de traitement par Sinistre • Frais de soins dentaires consécutifs à un Accident garanti • Frais de lunettes, prothèses dentaires et acoustiques 	Sans limitation de somme, sauf pour les frais de soins dentaires et les frais de lunettes, prothèses dentaires et acoustiques Limités à 300€ par dent avec un maximum par sinistre de 2.000€ Limités à 500€	Hors du Pays de Domicile de l'Assuré
19	Frais Médicaux dans le Pays de Domicile de l'Assuré Remboursement des frais consécutifs à une Hospitalisation à l'étranger d'au minimum une nuit au cours d'une Mission Professionnelle à l'Etranger - sans Franchise, et des frais de Prothèse Fonctionnelle consécutifs à un Accident au cours d'une Mission Professionnelle	A concurrence de 50.000€ dans les 365 jours suivant le retour de l'Assuré dans son Pays de domicile et 15.000€ pour les frais de Prothèse Fonctionnelle	Pays de domicile de l'Assuré
20	Préjudice esthétique	5.000€	Monde Entier
21	Indemnité Journalière en cas d'Hospitalisation <ul style="list-style-type: none"> • Franchise 7 jours payable pendant 365 jours 	100€	Monde Entier
22	Frais de Recherches, de secours et de secours primaires <ul style="list-style-type: none"> • Frais de recherches et de secours • Frais de secours primaires • Indemnité en cas de Décès du sauveteur 	A concurrence de 5.000€ par Assuré et de 50.000€ par Année d'assurance 2.500€ par Assuré, 15.000€ maximum par événement 20.000€	Monde Entier

C	Voyages d'affaires		
C1. Garanties Bagages			
23	Perte, détérioration, vol, ou destruction des effets personnels et du Matériel Informatique professionnel <ul style="list-style-type: none"> Règlement indemnitaire sur présentation de justificatifs Matériel Electronique personnel Matériel Informatique professionnel Sans Franchise 	A concurrence de 8.000€ avec justificatifs A concurrence de 3.000€ avec justificatifs A concurrence de 3.000€ avec justificatifs	Monde Entier
24	Perte ou vol de Cartes bancaires et Papiers d'identité de l'Assuré <ul style="list-style-type: none"> Perte ou vol de Cartes bancaires Perte ou vol de Clés ou de Papiers d'identité 	3.000€ 500€	Monde Entier
25	Effets personnels et vol d'espèces en cas d'Agression <ul style="list-style-type: none"> Vol d'espèces Effets personnels 	A concurrence de 1.000€ A concurrence de 1.500€	Monde Entier
C2. Garanties Incidents de voyage			
26	Incidents de voyage <ul style="list-style-type: none"> Retard d'avion, annulation de vol ou non admission à bord - Franchise de 4 heures Manquement de correspondance - Franchise de 4 heures Retard dans la livraison des Bagages - Franchise de 5 heures Détournement du moyen de transport à la suite d'un acte de Terrorisme, d'un événement climatique ou d'une catastrophe naturelle Avance de fonds en cas de perte ou de vol des moyens de paiement 	A concurrence de 1.000€ A concurrence de 300€ A concurrence de 1.500€ A concurrence de 1.500€ A concurrence de 15.000€	Monde Entier
27	Assistance Juridique (paiement d'honoraires)	A concurrence de 40.000€	Hors du Pays de Domicile de l'Assuré
28	Avance sur Caution Pénale	A concurrence de 150.000€	Hors du Pays de Domicile de l'Assuré
29	Indemnité en cas de surréservation sur avion de ligne	Indemnité forfaitaire de 50€	Monde Entier
30	Annulation ou modification d'une Mission Professionnelle	A concurrence de 5.000€	Monde Entier
C3. Garantie Responsabilité Civile			
31	Responsabilité Civile "Vie Privée" Tous Dommages Corporels, Matériels et Immatériels Consécutifs plafonnés à : <ul style="list-style-type: none"> Pour les Intoxications Alimentaires Pour les Dommages Matériels et Immatériels consécutifs confondus - Franchise de 150 € par Sinistre Pour les Réclamations tous Dommages confondus formulées aux USA et au Canada 	Jusqu'à 7.500.000€ Jusqu'à 1.500.000€ Jusqu'à 1.500.000€ Jusqu'à 1.500.000€	Hors du Pays de Domicile de l'Assuré USA et Canada

D Sécurité des Assurés			
32	Immobilisation forcée consécutive à une épidémie ou à une catastrophe naturelle	400€ par jour plafonné à 4.000€ et 8.000€ par événement	Hors du Pays de Domicile de l'Assuré
33	Enlèvement / Séquestration <ul style="list-style-type: none"> • Remboursement du salaire de l'Assuré enlevé • Gestion de Crise spécifique en cas d'Enlèvement ou de Séquestration de l'Assuré • Paiement de la Rançon 	<p>A compter du 91ème jour : prise en charge du salaire de l'Assuré jusqu'à concurrence de 250.000€ par année civile</p> <p>Jusqu'à concurrence de 150.000€ par Evénement</p> <p>Jusqu'à concurrence de 100.000€ par Evénement</p>	Hors du Pays de Domicile de l'Assuré
34	Assistance Crise et Sécurité <ul style="list-style-type: none"> • Accès du/des Décideur(s) à la permanence téléphonique sécurité • Assistance et coordination d'une évacuation en cas de troubles politiques • Evacuation politique et catastrophes naturelles • Retour anticipé en cas d'Epidémie 	<p>Informations et Services</p> <p>Organisation du Service à concurrence de 100.000€ par Evénement</p> <p>Remboursement du moyen de transport</p> <p>Organisation par Chubb Assistance et prise en charge par l'Assureur des frais de retour anticipé à concurrence de 100.000€ par Evénement et par Année d'assurance</p>	Hors du Pays de Domicile de l'Assuré